

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES HERANVAL Sylvie, BOUTEILLER Maryvonne, LESUEUR Christelle, ROUSSEL Sandrine, TOURNACHE Anita

MM de MILLIANO Jean, BEAUFILS Cyril, BERGER Joachim, CANTEREL Marc, DELAUNE Pascal, LEBER Benoît

Absents excusés : Mmes DUBUS Sandrine et MAILLARD Angélique, M. LECOINTRE Romuald

Monsieur DELAUNE Pascal est nommé secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur le Maire revient sur les informations passées dans les réseaux sociaux et dans les médias suite à la publication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Des renseignements, comme quoi la commune était endettée et que pour se sortir de ce marasme, une fusion avec Port-Jérôme-sur-Seine serait à prévoir, ont été donnés aux médias par M. BERTHET, magistrat à la CRC, venu faire le contrôle l'an passé.

Monsieur le Maire, contacté par les journaux et France 3 afin de comprendre l'éventuel futur rapprochement avec Port-Jérôme-sur-Seine, a remis les choses dans leur contexte et a également fait un post sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire signale également que le journaliste du Courrier Cauchois a fait l'article sans lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui préconisait 3 recommandations, en partie levées.

DELIBERATION N° 2025-001

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

A la demande de la Trésorerie et afin de faciliter les vérifications nécessaires lors du dépôt de la régie de recettes et de son enregistrement comptable, tous les tarifs de la location de la salle d'animation doivent être repris sur une même délibération.

Les tarifs appliqués lors de la location de la salle d'animation sont :

| | |
|--|-------|
| - Petivillais : | 400 € |
| - Extérieurs : | 650 € |
| - Personnel, enseignants et conseillers municipaux : | 200 € |

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

DELIBERATION N° 2025-002

TARIFS DE LA VAISSELLE DE LA SALLE D'ANIMATION

A la demande de la Trésorerie et afin de faciliter les vérifications nécessaires lors du dépôt de la régie de recettes et de son enregistrement comptable, les tarifs de la vaisselle de la salle d'animation, appliqués lors de casse ou de perte, doivent être délibérés.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

| VAISSELLE | PRIX | VAISSELLE | PRIX |
|---------------------------------|--------|------------------------------|-------|
| Assiettes plates (Orphée 255) | 5.80 | Tasses | 1.90 |
| Assiettes à dessert | 4.30 | Sous-tasses | 1.60 |
| Verres enfant (Lola 16 cl) | 0.80 | Raviers (10 cm) | 1.00 |
| Verres à apéritif (Island 22cl) | 1.35 | Verseuses | 16.00 |
| Verres à eau (Amélia 19cl) | 2.90 | Carafes | 3.85 |
| Verres à vin (Amélia 16 cl) | 2.80 | Plats longs Inox (45) | 11.90 |
| Verres à liqueur | 0.90 | Légumier Inox (22) | 11.00 |
| Coupes à sorbet (15cl) | 1.50 | Saladiers (23) | 3.50 |
| Tire bouchon | 5.40 | Plateaux à fromages (40) | 10.00 |
| Flûtes à champagne | 1.95 | Plateaux de service (46x36) | 7.00 |
| Cuillères à soupe | 1.20 | Bannettes à pain inox (26.5) | 4.80 |
| Cuillères à café | 0.70 | Moutardiers | 3.10 |
| Fourchettes | 1.20 | Poivrières | 1.00 |
| Couteaux | 2.00 | Salières | 1.00 |
| Fourchettes à poisson | 1.25 | Pelle à tarte | 8.00 |
| Couteaux à poisson | 1.25 | Seaux à glaçons | 5.00 |
| Couteaux à pain | 13.00 | Pince à boule pour sorbet | 15.20 |
| Couteau à découper (lame 25cm) | 29.00 | Louche diamètre 10 cm | 7.70 |
| Planche à viande | 20.00 | Ecumoire diamètre 10 cm | 6.25 |
| Planche à pain | 32.50 | Plats four (50 x 40) | 70.00 |
| Saucière inox | 7.70 | Néon noir | 15.00 |
| Machine à café | 530.00 | Néon blanc | 3.10 |
| Tables | 180.00 | Mugs | 2.20 |
| Chaises | 19.00 | Insert cafetière | 20.00 |
| Allume gaz | 7.00 | Essoreuse à salade | 13.20 |

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

DELIBERATION N° 2025-003

TARIFS DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE ET DE GAZ – LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

A la demande de la Trésorerie et afin de faciliter les vérifications nécessaires lors du dépôt de la régie de recettes et de son enregistrement comptable, les tarifs des consommations d'électricité et de gaz, appliqués lors de la location de la salle d'animation, doivent être délibérés.

Les charges d'électricité et de gaz sont facturées d'après les relevés des compteurs réalisés lors des états des lieux et d'après les derniers tarifs appliqués par les fournisseurs.

Les tarifs appliqués lors de la location de la salle d'animation sont les suivants :

- électricité : 0.25 € le kWh
- gaz : 2.70 € le m³

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Dissolution de l'association « Eveil en Couleurs »

Lors de l'assemblée générale du 14 janvier dernier, l'association « Eveil en Couleurs » a été dissoute. En effet, la présidente Madame LEMERCIER a décidé d'arrêter pour des raisons personnelles. Aucun membre de l'association n'a voulu reprendre sa place.

Madame LERMERCIER informera la mairie dès qu'elle viendra vider les placards et armoires de la salle d'animation.

Dotation PNRBSN

Le conseiller municipal, délégué du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, donne un compte rendu du Comité Syndical du 30/01 dernier. Il signale que le parc présente un déficit d'environ 120 000 €, que les bâtiments du parc ont été restaurés il y a une quinzaine d'années et qu'actuellement, ceux-ci ne sont plus en très bon état. Pour combler ce déficit, le parc souhaitait augmenter de 10% la participation statutaire des communes. Après avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé d'une augmentation de 3%. Notre délégué signale qu'il s'est abstenu lors du vote du budget du PNRBSN.

Pour information, la dotation biodiversité et aménités rurales reçue par la commune en 2023 est de 4 526 €, passant à 9 840 € en 2024. En contrepartie, la participation statutaire de 2024 versée au parc est de 4 136 €.

Concours maisons et jardins fleuris

Une conseillère, membre du jury du concours des maisons et jardins fleuris, a été surprise de trouver un bulletin d'inscription dans le P'tit Journal. En effet, ce concours devant avoir lieu tous les 2 ans et le dernier datant de 2024, il ne devrait pas être organisé cette année.

Monsieur le Maire signale que 2025 est la dernière année avant les élections, il a été décidé que ce concours aurait lieu cette année.

Voirie

Des trous en formations dans la rue des Gabions sont constatés, il y a un risque pour les véhicules car, avec la pluie qui est tombée, ceux-ci ne se voient plus. Des panneaux « route inondée » ont été installés.

Quand des trous sont aperçus dans la commune, il est indispensable de prévenir la mairie qui fait part de l'information au service voirie de Caux Seine Agglo.

Vieux Port

Il est signalé qu'une charnière d'un WC, située au Vieux Port et appartenant au Grand Port Maritime de Rouen, est tordue. Les agents communaux iront voir s'ils peuvent la réparer.

Dates à retenir

- Dimanche 16 février à 10h00 à la salle de la Bachelotte : assemblée générale du canton AGPG-CATM
- Vendredi 7 mars à la salle de la Bachelotte : loto de l'école
- Samedi 22 mars à la salle de la Bachelotte : soirée annuelle de l'ASP (couscous)
- Mercredi 2 avril à 17h00 : commission budget
- Jeudi 10 avril à 18h00 : conseil municipal

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 20.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 13 mars à 18h00, à la mairie.